

Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour le Curé

Phase Diagnostic Atelier n°8:

Compte-rendu : Atelier « Détermination du volume de départ pour le PTGE du Curé », du 07 juin 2024

07 juin 2024 de 8h45 - 12h30, Centre rencontre, rue de la Charre, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis,

Participants à l'atelier :

Conformément à la feuille de présence, ... structures et ... panélistes présents :

COFIL : AELB, Stéphanie Blanquart, Claire Gagneux ; ASA Aunis, Pascal Ribreau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Luc Servant, Julie Monroux, Anaïs Moison ; Clé du SAGE, Yoann Touret ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, Serge Ceaux, Sandie Gatineau ; Communauté de Communes Aunis Atlantique, Jean-Pierre Servant Mélissa Bradtké ; Conseil départemental 17, Kriskell Pichodou ; Coopérative agricole Terre Atlantique, Bruno Gautronneau ; Coordination pour la défense du Marais Poitevin, François-Marie Pellerin ; DDTM 17, François Wallon ; Eau 17, Anthony Martin ; Etablissement Public du Marais Poitevin, Gaëtane Le Gourrierc ; FD CUMA, George Riga ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime, Olivier Praud ; GDA Aunis, Philippe Massonnet ; LPO Poitou-Charentes, Régis Ouvrad, Fabien Mercier ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Aurélie Lassus-Debat ; SYRES 17, Fabien Poussin ; SYRIMA, Micheline Bernard, Jean Louis Berthé, Sylvain Rouille ; Terre de Liens, Martine Villenave, Isabelle Androt ; UFC que choisir, Jean-Pierre Renoux ; UNIMA, Clara Sédillot ;

Panel d'agriculteurs : Eric Gautronneau ; Jean François Gaillard ; Laurent Grossmann ; Jacques Veteau.

Animation : Lisode, Lorraine Champagne, Noah Dagron (stagiaire) ; Romain Poirier (animateur PTGE)

Excusés et absents :

COFIL : ARS, CCI 17, Comité régional de Conchyliculture ; Communauté de Communes Aunis Sud ; CEP 17 ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Coopérative Agricole Océalia ; Coopérative de Courçon ; CORAB ; DRAAF Nouvelle Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Etablissement Public du Marais Poitevin ; OFB Nouvelle Aquitaine ; Port Atlantique ; EDT 17 ; GAB 17 ;

Panel d'agriculteurs : Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Benjamin Beugnon ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Nathalie Deraze ; Didier Dorin ; Mélina Tarery ; Pierre-Henri Dubois ; Carine Genauzeau ; Brice Liaigre ; Robin Perry ; Guillaume Verbiese ; Carl Philip Deprez, Pierre-Henri Dubois ; Jean-Paul Varenne.

Agenda

Objectifs :

Ce nouvel atelier fait suite à l'atelier du 9 avril et a pour objectif de :

S'accorder sur le volume de départ du PTGE Curé, en fonction données proposées pas la méthode 1 : maximum, médiane ou moyenne des prélèvements, au cours de 5 ou 10 dernières années.

Inscription dans la suite du processus :

Le SAGE de Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP) indique un déséquilibre de la ressource en eau entre les besoins du milieu et les prélèvements agricoles sur le bassin du Curé. Afin de répondre à cette problématique, un volume cible pour les usages agricoles a été fixé en 2017 (4 700 000 m³) pour atteindre un retour à l'équilibre. Ce volume cible est en cours de révision par la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE SNMP. Elle mène actuellement une analyse HMUC afin de définir un volume prélevable pour chaque usage (Eau Potable, Industrie, Agricole) dans l'objectif de respecter un équilibre entre besoin du milieu et humain.

Le PTGE du bassin du Curé intervient dans le cadre de ce déséquilibre dans l'objectif de répondre à l'un de ses enjeux qu'il s'est fixé : « Atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau dans les meilleurs délais (échéance du 2027 du SDAGE) et pour faire face au changement climatique ».

Les volumes prélevables pour chaque usage n'étant pas encore définis (résultat attendu en 2025), le PTGE s'attache pour le moment à travailler sur la stratégie de retour à l'équilibre pour l'usage agricole (objectif volume cible), seul usage considéré actuellement en déséquilibre. Comme défini dans la méthodologie de la phase diagnostic et indiqué dans l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le PTGE doit définir le volume de départ du PTGE avant de passer à la phase stratégie.

Le volume de départ du PTGE Curé correspond au besoin de prélèvement de l'agriculture en période de basses eaux (1 avril au 31 octobre) avec le modèle agricole actuel sur le territoire du PTGE. C'est le volume à partir duquel le PTGE va définir le chemin de retour à l'équilibre pour atteindre le volume prélevable pour l'usage agricole. Il doit être calculé en prenant en compte une analyse rétrospective s'appuyant sur les 5 à 10 dernières années. Ce volume doit être choisi par le PTGE dans la phase diagnostic.

Le 9 avril un premier atelier a été réalisé afin de faire le choix entre trois méthodes de calcul possible pour définir ce volume. Suite aux positionnements individuels des acteurs à la fin de l'atelier, la méthode 1 (basée sur les prélèvements historiques) a été retenue.

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
8h45	Accueil café
9h	Introduction et présentation de l'atelier
9h05	Présentation de la méthode 1 de calcul pour le volume de départ et des supports de l'atelier
9h35	Travaux en sous-groupes
10h20	Pause
11h20	Travaux en sous-groupes
11h50	Restitution

Format de l'atelier, et du compte-rendu :

Lors de l'atelier, les participant.es ont identifié les arguments en faveur et défaveur des différentes méthodes de calcul, en sous-groupes mixtes. En plénière, les avantages et inconvénients ont été recherchés. En sortant de l'atelier, les participant.es se sont positionné individuellement sur chacune des trois méthodes. Le présent compte rendu présente une synthèse de l'ensemble de ces discussions, et des questionnaires individuels.

L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-documentaire/>

Restitution des travaux en sous-groupes :

1^{er} Groupe :

Le groupe s'est d'abord penché sur la question de la temporalité du jeu de données, entre 5 et 10 ans, peu importe la méthode utilisée.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- Un jeu de données sur 5 ans est plus représentatif de la période actuelle, de « départ ».
- Un jeu de données sur 10 ans englobe une plus grande diversité de « situations » et est plus global, notamment vis-à-vis des pas de temps du changement climatique.
- La différence entre les deux valeurs est minime (quand on compare avec la même méthode mais sur deux temporalités).

→ Le groupe est alors plus en faveur d'un jeu de donnée sur 10 ans.

Le groupe a ensuite comparé les méthodes : moyenne et médiane.

Le groupe a alors conclu que la différence entre les deux valeurs était minime et a favorisé le choix de la méthode de la moyenne.

Enfin, le groupe a comparé les méthodes : moyenne et maximum.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- Il y a moins d'écart entre les valeurs minimum et la moyenne qu'entre la valeur maximum et la moyenne. La valeur du maximum qui est présentée semble donc particulièrement haute, donc moins représentative de ces dernières années.
- La valeur du maximum étant plus haute, elle est plus englobante et sécurisante, notamment en anticipation des installations de nouveaux agriculteurs.
- La valeur du maximum étant plus haute, l'écart avec le volume cible sera plus important et donc les efforts à fournir aussi. Il y a un risque de surdimensionnement.

Les conditions avancées par le groupe pour rendre acceptable telle ou telle méthode sont :

- Maximum sur 10 ans :
 - Le volume de substitution doit être calibré de manière raisonnée et non directement d'après cette valeur ;
 - Le partage de l'eau entre les divers usages doit être assuré (maraîchage, élevage, nouveaux agriculteurs etc.)
- Moyenne sur 10 ans : garantir un accès à tous à l'eau, notamment pour les nouveaux agriculteurs.

2^{ème} Groupe :

Le groupe s'est d'abord penché sur la question de la temporalité du jeu de données, entre 5 et 10 ans, peu importe la méthode utilisée.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- Un jeu de données sur 10 ans semble « être plus juste ».
- La différence entre les deux valeurs est minime (quand on compare avec la même méthode mais sur deux temporalités).

→ Le groupe est alors plus en faveur d'un jeu de donnée sur 10 ans.

Le groupe a ensuite comparé les méthodes : moyenne, médiane et maximum.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- La médiane lisse les valeurs extrêmes mais certaines de ses valeurs, dont celle de l'année 2018, sont jugées comme représentative du besoin agricole par des acteurs du monde agricole et doivent donc être prise en compte d'une manière ou d'une autre.
- Si l'année 2018 n'est pas prise en compte dans le calcul de la médiane et de la moyenne, les valeurs obtenues sont très proches.

→ Pour pouvoir trancher entre les méthodes « moyenne » et « médiane », des éléments d'information doivent être apportés par les acteurs agricoles concernant le contexte de l'année 2018 afin de pouvoir juger de l'importance de sa prise en compte dans le choix de la méthode.

→ Le choix de la méthode « maximum » doit être mieux justifié, aucun argument solide n'a permis de placer cette méthode au-dessus de celles de la « moyenne » ou de la « médiane ».

Le groupe s'est intéressé à la méthode de « moyenne des années sans restrictions » :

Des précisions ont été demandées concernant ce qui est entendu par « sans restrictions », notamment par rapport à la diversité de restrictions qui peuvent survenir : partielles, à telle ou telle période etc.

Les conditions avancées par le groupe pour rendre acceptable telle ou telle méthode sont :

De manière générale il faudra prêter attention au bon partage de l'eau entre les divers usages et les différentes « agricultures ».

3ème Groupe :

Le groupe s'est d'abord penché sur la question de la temporalité du jeu de données, entre 5 et 10 ans, peu importe la méthode utilisée.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- Un jeu de données sur 5 ans est plus représentatif de la période actuelle, de « départ ».
- Un jeu de données sur 10 ans englobe une plus grande diversité de « situations » notamment celles à caractère « exceptionnel ».

Le groupe a ensuite comparé les différentes méthodes.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- La valeur du maximum sur 10 ans étant la plus haute, elle présente un risque de surdimensionnement notamment par rapport aux coûts économiques que cela engendrerait.
- La médiane est plus juste statistiquement que la moyenne.
- Les différences dans les résultats entre moyenne et médiane sont assez minimes.

→ Le groupe est alors plus en faveur de la méthode « moyenne sur 10 ans ».

Les conditions avancées par le groupe pour rendre acceptable telle ou telle méthode sont :

La transparence sur la distribution de l'eau (à qui, pourquoi et combien) quelle que soit la méthode choisie.

4ème groupe :

Le groupe a commencé à comparer les différentes options en se concentrant sur les « méthodes » et non leurs « résultats ». Il s'est ensuite intéressé aux valeurs dans un souci de réalisme par rapport aux moyens à mettre en œuvre et aux besoins agricoles et a cherché un entre-deux.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- Il est difficile de justifier le choix de la méthode « maximum » si l'on veut rendre le PTGE acceptable en dehors ce comité multi-acteurs.
- Même si le choix d'une « méthode » et non d'une « valeur » est essentiel, la valeur au final doit être réaliste par rapport aux moyens mobilisables. Il y a un risque de surdimensionnement.
- A l'inverse il faut que la méthode assure un volume minimum pour sécuriser l'agriculture et l'accompagner dans la transition.
- La valeur du « maximum sur 5 ans » et de la « moyenne des années sans restrictions » peuvent constituer des valeurs intermédiaires permettant à la fois l'acceptabilité du projet et la sécurisation des besoins agricoles.

→ Le groupe a écarté le choix de la méthode « maximum ».

→ Pour les mêmes raisons que les premiers groupes, le groupe privilégie le choix d'un jeu de données sur 10 ans.

→ Le groupe a positionné la méthode « moyenne sur 10 ans » en première position, la « moyenne des années sans restrictions » en deuxième position et le « maximum sur 5 ans » en troisième position. Ce groupe s'est positionné sur les volumes, plutôt que sur la méthode.

5ème groupe :

Le groupe a cherché le consensus et a essayé de fixer un classement des méthodes.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- La « moyenne sur 10 ans » prend en compte un maximum de situations différentes par rapport à la temporalité et est donc plus sécurisante pour les années à venir.
- Le groupe a positionné la méthode « moyenne sur 10 ans » en première position et la méthode « maximum sur 10 ans » en deuxième position

Les conditions avancées par le groupe pour rendre acceptable telle ou telle méthode sont :

De manière générale il faudra prêter attention au bon partage de l'eau entre les divers usages, notamment en prenant en compte les « nouvelles filières agricoles » qui apparaissent.

6ème groupe :

Le groupe s'est d'abord penché sur la question de la temporalité du jeu de données, entre 5 et 10 ans, peu importe la méthode utilisée.

→ Pour les mêmes raisons que les premiers groupes, le groupe privilégie le choix d'un jeu de données sur 10 ans.

Le groupe a ensuite comparé les différentes méthodes.

Les arguments et conclusions avancés sont :

- La médiane exclut les valeurs extrêmes. Or par rapport aux aléas climatiques il paraît plus intéressant de les prendre en compte.
- Le principe de la méthode de la « moyenne des années sans restrictions » est intéressante et peut être plus représentative du besoin agricole que les autres.
- En dessous de la valeur affichée par la méthode « maximum sur 10 ans », le volume de substitution permis par le PTGE sera trop faible pour assurer la viabilité de la profession agricole. Celle-ci risque alors de ne plus s'investir dans le projet.
- Un volume plus important permet une plus grande réattribution de volumes aux nouveaux agriculteurs.

→ Le groupe a exclu les méthodes « médiane ».

→ Le groupe a demandé à avoir plus d'informations (conditions climatiques, assolements, temporalités des restrictions, prélèvements etc) sur les années 2014, 2015, 2018 et 2019 pour pouvoir déterminer si la méthode « moyenne des années sans restrictions » est bien représentative du besoin agricole.

Analyse croisée des résultats

- Tous les groupes privilégient un jeu de données sur 10 ans plutôt que sur 5 ans.
- Des groupes ont demandé des précisions sur le contexte agricole de certaines années.
 - Sur l'année 2018 afin de trancher entre la méthode « moyenne sur 10 ans » et la méthode « médiane sur 10 ans ».
 - Sur les années 2014, 2015, 2018 et 2019, afin de mieux évaluer l'intérêt et la représentativité de la méthode « moyenne des années sans restrictions ».
- Les méthodes qui sont les plus souvent évoquées comme « la plus satisfaisante » sont : la moyenne sur 10 ans, le maximum sur 10 ans et la moyenne des années sans restrictions.
- D'un point de vue méthodologique, la moyenne sur 10 ans semble la plus consensuelle. Aucun groupe ne s'est prononcé contre. Toutefois, les volumes représentés risquent de limiter les marges d'actions, et d'être trop bas pour que la substitution soit viable économiquement.
- La méthode « maximum sur 10 ans » offre plus de latitude et de marges de manœuvre, toutefois elle risquerait d'engendrer des déceptions sur les attentes en termes d'intégration de nouveaux irrigants, et les possibilités de développement que ce volume offrirait. Plusieurs groupes notent le besoin de mieux comprendre les conditions ayant mené à un volume consommé exceptionnellement haut, en comparaison avec les autres années présentées, y compris celles sans restrictions. L'acceptabilité de cette méthode est peu certaine. Il y a une crainte parmi les acteurs de surdimensionnement, et une inquiétude par rapport à la « hauteur de la marche à descendre » vis-à-vis des résultats de l'étude HMUC.
- Un groupe a proposé un compromis pour répondre à la fois à l'argument de sous-dimensionnement et d'insécurisation du secteur agricole et à l'argument d'acceptabilité du PTGE et du risque de surdimensionnement. Il a proposé de choisir une méthode aboutissant à une valeur intermédiaire entre celles données par les méthodes « moyenne sur 10 ans » et « maximum sur 10 ans », en s'attachant non pas à la méthode proposée, mais au volume associé.

Afin de comparer ces différentes méthodes, voici une synthèse des arguments et contre-arguments pour chacune d'entre elles et les conditions pour les rendre acceptable :

Méthode proposée	Moyenne sur 10 ans	Maximum sur 10 ans	Moyenne des années sans restrictions
Arguments en faveur	<ul style="list-style-type: none">- Prend en compte une diversité de « situations » vécues, dont les extrêmes liés au changements climatique- Plus sécurisante, car prend en compte le maximum de situations- Plus représentative des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique	<ul style="list-style-type: none">- Représentative du besoin agricole sans restrictions- Permet un plan d'action du PTGE plus ambitieux- Volume plus sécurisant pour l'agriculture.	<ul style="list-style-type: none">- Plus représentative des besoins agricoles « réels », hors restrictions- Donne une valeur intermédiaire permettant à la fois l'acceptabilité du projet et la sécurisation des besoins agricoles

<p style="text-align: center;">Contre-arguments</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elle invisibilise le besoin agricole hors restrictions - La marge de manœuvre du PTGE sera trop faible - Le volume est trop faible pour assurer une sécurité à la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - La méthode est difficilement justifiable et pose donc un problème d'acceptabilité du PTGE - Elle n'est pas représentative des conditions climatiques moyennes car il s'agit d'une année à caractère exceptionnel. - Risque de surdimensionnement : les efforts à fournir dans le plan d'action seront encore plus importants, et un surcoût économique du plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle invisibilise l'impact du changement climatique sur ces dernières années - Le volume est trop faible pour assurer une sécurité à la profession agricole
<p style="text-align: center;">Conditions pour la rendre acceptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la transparence sur la distribution de l'eau - Garantir l'accès à l'eau pour tous les usages et besoins, notamment les : nouveaux agriculteurs, nouvelles filières agricoles, différentes « agricultures ». - Assurer un volume minimum pour les irrigants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la transparence sur la distribution de l'eau - Garantir l'accès à l'eau pour tous les usages et besoins, notamment les : nouveaux agriculteurs, nouvelles filières agricoles, différentes « agricultures ». - Un argumentaire plus solide doit être apporté pour justifier cette méthode et la nécessité d'un volume si important - Le volume de substitution doit être calibré de manière raisonnée et non directement d'après la valeur donnée par les 20% réglementaires. La faisabilité économique de ces infrastructures doit être prise en compte. - Les volets « sobriété » et les « solutions fondées sur la nature » devront être d'autant plus importants - Actions de reméandrage, de création de zones humides, et inspiration d'expérimentations menées sur d'autres territoires. - Diversifier les moyens et les modalités de substitution 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la transparence sur la distribution de l'eau - Garantir l'accès à l'eau pour tous les usages et besoins, notamment les : nouveaux agriculteurs, nouvelles filières agricoles, différentes « agricultures ». - Des éléments de contexte complémentaires doivent être apportés sur les années 2014, 2015, 2018 et 2019, afin de mieux évaluer la représentativité de cette méthode. - Assurer un volume minimum pour les irrigants

Retranscription des supports de travail des sous-groupes

Lot de données	Moyenne / 10 ans (2014 -2023) 1 ; 1 ; **	Maximum / 10 ans (2018) 2 ; (À ajuster = autres valeurs) ; *	Moyenne / 5 ans (2019-2023) X ; X ; X ; X	Maximum / 5 ans (2020) X ; X ; 3 ; X ; X	Moyenne des années sans restrictions (2014, 2015, 2018, 2020) X ; 2 ; X	Médiane sur 5 ans X ; X ; X ; X	Médiane sur 10 ans X
Volume de départ	5 463 158	6 823 181	5 236 180	6 041 050	5 884 974	5 064 576	5 278 654
Certains acteurs estiment que ces données prennent en compte :	<ul style="list-style-type: none"> - Une représentation au plus proche de la réalité à la fois des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique au travers des restrictions. - La capacité des nappes à répondre aux besoins agricoles. - En partie l'impact du changement climatique passé. - L'évolution des consommations dans le temps. - Les variations météorologiques. <p>(7 votes pour cette méthode, 1 abst, 1 contre) Permet plus de recul</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin des irrigants une année sans restrictions. - Le volume consommé est inférieur au volume autorisé. - Proche du besoin réel estimé par les irrigants. - Financement max de l'AELB - Part du principe que l'étude HMUC va permettre de ne pas avoir d'impact sur le MiA - Sécuriser l'alimentation - Réaliser 8 années s/ 10 -> plus faible que le max. - Marche à franchir plus grande pour atteindre le volume cible 	<ul style="list-style-type: none"> - Des données plus récentes, donc plus fiables. - 10 ou 5 ans : pas tellement de différence -> autant prendre 10 ans pour prendre le plus de situations possibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin des irrigants une année sans restriction. - Avoir une valeur 8 années s/ 10 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolutions des consommations les année sans restrictions. - Le besoin de l'agriculture en moyenne. - Une donnée qui intègre le fait que les besoins des agris ont été satisfaits sans impacts sur le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient surgir à l'une des extrémités de la distribution. - La capacité des nappes à répondre aux besoins agricoles. - En partie l'impact du changement climatique passé. - l'évolution des consommations dans le temps. - Les variations météorologiques / climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient surgir à l'une des extrémités de la distribution. - La capacité des nappes à répondre aux besoins agricoles. - En partie l'impact du changement climatique passé. - l'évolution des consommations dans le temps. - Les variations météorologiques / climatiques.
Certains acteurs estiment qu'elles invisibilisent :	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin des irrigants hors restrictions. - + Se garder une marge de manœuvre - Ne répond pas aux années de grosses demandes climatiques (faibles précipitations) - Ne permet pas d'anticiper le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). - L'impact du changement climatique passé. - Les variations météorologiques. - Les restrictions. - Cette année n'est pas représentative des conditions climatiques / de la météo. - Attention, le résultat de l'étude HMUC vont montrer des résultats qui sont encore plus bas - Le caractère exceptionnel d'une année « maximum » - La difficulté d'adaptation face à la diminution de la ressource en eau -> Risque de surdimensionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolutions des consommations avant 2019. - Le besoin réel des irrigants hors restrictions. - Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). - 3 années sur 5 ont été très contraintes par le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - L' évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). - L'impact du changement climatique passé. - Les variations météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effets du changement climatique passé. - L'état du milieu aquatique / naturel - Si bonne collaboration il ne devrait plus y avoir de restriction - Scénario qui semble représenter le passé 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). ++ 	<ul style="list-style-type: none"> - Supprime les événements extrêmes en lien avec le changement climatique
Ce qu'elles permettraient de faire selon certains acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Le volume proposé par l'analyse HMUC devrait être inférieur au volume cible, ce volume de départ laisserait une marge convenable pour le retour à l'équilibre. - Permettrait la mise en place d'autres actions sur le bassin pour favoriser le stockage naturel de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Laisserait la possibilité d'intégrer des nouveaux irrigants (lien PAT). - Permettrait une cohérence territoriale avec d'autres PTGE de Charente Maritime (Seudre). - Permettrait de mettre en place des actions sur le territoire. - Représentatif du besoin actuel des irrigants. - Possibilité de réattribuer les volumes aux nouveaux arrivants - Se donner de la latitude sur les volumes à travailler - Maximiser pour reverdir = atténuer le changement climatique - Ok avec les deux premiers arguments + répondre aux futures demandes d'installateurs (maraîchage etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet d'être plus proche de la réalité temporelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de réattribuer les volumes aux nouveaux arrivants 	<ul style="list-style-type: none"> - Prend en compte les besoins réels de l'agriculture, adaptés aux conditions météo, sans contraintes par le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de prendre en compte une réalité plus « actuel »/proche de la réalité - Statistiquement plus juste même si peu de différence avec la moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de se projeter à partir d'un état plus représentatif de la consommation - Statistique plus juste - Prend en compte plus de données
Conditions pour la rendre acceptable :	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole - Création de zones-tampon en marais - Optimisation de l'eau, de son utilisation - Évolution de la filière (PAT) en cohérence ? - Sur les volumes d'eau et de production, // systèmes de production - Reste important : il faut que le monde agricole fasse un gros travail de transition agricole - Lien quanti/quali : travail sur les captages prioritaires, avec un objectif de résultat et de suivi. - Transparence sur la distribution de l'eau - HMUC crainte qu'il soit trop faible - 1 pers - Garantir un accès à l'eau pour tous et pour les besoins (notamment périodes de restrictions) 	<ul style="list-style-type: none"> - Viabilité économique des projets de substitution - Besoin d'avoir des arguments sur la raison de ce volume si important. - Besoin d'informations sur les conditions climatiques, l'assolement des terres, la temporalité des restrictions de prélèvements - Diversifier les modalités et les moyens de substitution - Renaturation - Re-méandrer les cours d'eau - Recréer de la zone humide - S'inspirer de ce qui est fait sur d'autres territoires (à titre d'exemple, des expérimentations qui répondent à ces trois points : les techniques du castor) - Imposer un volet de sobriété plus fort - Transparence sur le partage de l'eau - Réduction de l'utilisation de l'eau - 1 pers - 3 pers qui ne se prononcent pas (idem pour Moyenne/10 ans) - Valeur max = marge sécurisante - Accès à l'eau -> répartition pour tous -> partage (maraîchage, élevage etc.) - Mise en place d'autres actions pour favoriser le stockage naturel de l'eau. - Solutions fondées sur la nature, pas seulement la substitution -> doit rester « raisonnable ». Que ce volume ne détermine pas le volume de substitution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette option n'est pas acceptable pour la profession agricole

Conclusion

Les discussions de chaque groupe ont pu être présentées en plénière à la fin de l'atelier. 3 propositions de volumes de départ semblaient être préférées :

- La moyenne sur 10 ans,
- Le maximum sur 10 ans,
- La moyenne des années sans-restrictions (un peu plus controversé),

Il a alors été proposé aux acteurs du PTGE deux options afin de déterminer le Volume de départ du PTGE :

- Se positionner individuellement sur le volume de départ qui lui paraît le plus adapté, sur une échelle de positionnement,
- Laisser le Co-portage élaborer une proposition de volume de départ en fonction des arguments développés lors de l'atelier. Cette proposition sera par la suite présentée individuellement ou en groupe par l'animateur du PTGE selon le souhait des acteurs, et être amendé au besoin. Les acteurs pourront également se positionner individuellement sur une échelle de positionnement.

La deuxième option a été retenue. Les élus du co-portage vont se réunir afin d'élaborer conjointement une proposition de volume de départ qui prendra en compte les arguments développés lors de l'atelier. Cette proposition sera présentée au besoin aux différents acteurs du PTGE par l'animateur.

Quel que soit le volume de départ du PTGE choisi il semble important pour les groupes de prendre en compte les conditions suivantes :

- Assurer la transparence sur la distribution de l'eau,
- Garantir l'accès à l'eau pour tous les usages et besoins, notamment les : nouveaux agriculteurs, nouvelles filières agricoles, différentes « agricultures ».

Complément informatif vis-à-vis des différences de consommation annuelle

Lors de cet atelier, les acteurs du PTGE ont demandé des précisions vis-à-vis de la différence des volumes consommés de l'usage agricole sur la période 2014 et 2023.

Pour comprendre la différence des consommations interannuelles d'eau de l'usage agricole, il est nécessaire de comprendre comment est gérée l'eau destinée à l'usage agricole actuellement.

La gestion de l'eau de l'usage agricole actuelle

Pour répondre au déséquilibre entre ressource et demande sur le bassin de la Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (bassin classé en Zone de Répartition des Eaux) et selon les recommandations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), un Organisme Unique pour la Gestion de l'Eau (OUGC) a été créé pour gérer collectivement les prélèvements en eau de l'usage agricole (seul usage en déséquilibre pour le moment, en attendant les résultats de l'analyse HMUC et la définition par la CLE des volumes prélevables pour chaque usage).

Le rôle d'OUGC a été confié à l'Etablissement Public du Marais (EPMP) pour l'ensemble des bassins du Lay, de la Vendée, du Curé, de la Sèvre niortaise et du Marais Mouillé. L'OUGC a en charge la gestion et la répartition des volumes pour respecter le bon état quantitatif des masses d'eau sur son périmètre d'intervention.

L'OUGC réalise une demande autorisation pluriannuelle de prélèvement qui présente une stratégie de gestion des volumes pour atteindre le retour à l'équilibre en prenant en compte les objectifs fixés par le SDAGE, le SAGE et les planifications des Contrats de Territoires (ex : CTGQ, PTGE). La dernière demande de l'EPMP a été réalisée pour la période de 2021 à 2026 et a été validé par arrêté préfectoral qui a délivré à l'EPMP une Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement (l'AUP n°2 de l'EPMP).

Sur la base de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement, l'OUGC a pour mission de répartir le volume global autorisé annuellement (du 1^{er} avril au 31 octobre) entre irrigants, sous la forme d'un plan annuel de répartition (PAR) qui est validé par le préfet.

Une fois son volume autorisé connu, chaque irrigant doit déclarer à l'OUGC le fractionnement prévisionnel de ses volumes sur la campagne d'irrigation à venir, tel que décrit dans le protocole de gestion du bassin versant :

- Le volume de printemps (1er avril - 30 mai),
- Le volume Eté (déclaré par quinzaine 31 mai – 19 septembre),
- Le volume Automne (correspond au reliquat de la campagne d'irrigation),

Chaque année, l'OUGC EPMP publie un protocole de gestion des bassins versants qui vise à retarder la gestion de crise et à fédérer les irrigants dans une démarche collective et raisonnée dès le départ de la campagne d'irrigation.

Cette gestion collective se situe en amont de l'arrêté cadre interdépartemental Marais Poitevin qui délimite des zones d'alerte et définit des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace, aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie. L'arrêté fixe des règles de limitation des prélèvements pour une période de l'année en fonction d'indicateurs et de seuils fixés.

Ces arrêtés ont pour objectif de définir des mesures de restriction des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau qui seront mises en œuvre par des arrêtés d'application. Ils concernent toute la durée de la campagne d'irrigation, du 1er avril au 31 octobre de l'année concernée. Les arrêtés-cadres jouent un rôle essentiel dans la prévention des atteintes au milieu naturel et dans la garantie de l'approvisionnement en eau des populations.

Ces arrêtés-cadres interdépartementaux ne concernent que les prélèvements pour les usages agricoles de l'eau et ne concernent pas les réserves de récupération d'eau de pluie des particuliers.

Pour chaque zone d'alerte sont définis 4 types de seuils qui diffèrent selon les périodes de l'année :

- **Un seuil de vigilance**, dont l'atteinte traduit un fléchissement de la ressource annonciateur d'une possible situation de pénurie ou de crise.
- **Un seuil d'alerte**, signal d'un risque de pénurie ou de crise probable et dont le franchissement nécessite, par anticipation, une réduction des prélèvements agricoles. Avant l'atteinte de ce seuil, ce sont les règles du protocole de gestion collective de l'année de l'OUGC qui s'appliquent.
- **Un seuil d'alerte renforcée**, dont l'atteinte entraîne l'interdiction de tous les prélèvements agricoles à des fins d'irrigation, à l'exception des cultures bénéficiant d'une dérogation.
- **Un seuil de crise**, défini aux points nodaux du SAGE Loire-Bretagne en vigueur, et des points nodaux du SAGE en vigueur, au-delà duquel tous les prélèvements agricoles sont interdits. Les prélèvements répondant aux exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable de la population, ainsi que les prélèvements relevant des dispositions particulières définies dans l'arrêté sont des exceptions.

La période d'application des plans d'alerte court du 1er avril au 31 octobre. Le passage entre la gestion de printemps à la gestion estivale est fixé au 1^{er} juin.

Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Seuil de crise
Protocole de gestion de l'OUGC (EPMP, 2021)	Prévus par l'arrêté cadre interdépartemental Marais Poitevin en régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire du 17 mai 2021		
1 ^{er} avril - 30 mai : sauf demande particulière formulée à l'OUGC courant avril, le volume est limité à 20% du volume total attribué	1 ^{er} avril - 31 mai : Restriction de -50% des volumes minimums	Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole (sauf cultures bénéficiant d'une dérogation) Des mesures concernant les usages domestiques et secondaires peuvent être prises.	Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole. Des mesures concernant les usages domestiques et secondaires peuvent être prises.
31 mai - 19 septembre : Report de volume impossible et Limitation de volumes pouvant aller jusque -30%	1 ^{er} juin - 8 septembre : Réduction de 50% des volumes fractionnés à la semaine		
20 septembre - 31 octobre : Volume automnal réparti par quinzaine du 7/09 au 04/10 puis volume restant pouvant être limité jusqu'à -40%	Du 9 septembre - 31 octobre : Réduction de 50% du volume restant à consommer au 8 septembre		

NB : Les dénominations des seuils d'alerte ont été modifiées comme suit :

Ancien à partir de	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Seuil de coupure	Seuil de crise
Nouveau à partir de 2021	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Seuil de crise

Comme prévu par l'arrêté cadre interdépartemental Marais Poitevin en régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire du 20 avril 2018, les cultures pouvant bénéficier de dérogations sont :

- Pépinières ;
- Cultures arboricoles ;

- Cultures ornementales, florales et horticoles ;
- Cultures maraîchères ;
- Cultures aromatiques et médicinales ;
- Cultures fruitières ;
- Cultures légumières ;
- Trufficultures ;
- Tabac ;
- Broches de vignes.

Sur le bassin du Curé, le piézomètre « Forges 2 » est l'indicateur de référence de l'administration pour la gestion d'étiage à travers l'arrêté-cadre interdépartemental Marais Poitevin en Poitou-Charentes 2015, pouvant être complété par « Saint-Georges ». Le piézomètre « Forges 2 » se situe en amont du bassin versant du Curé, il n'est pas impacté par les prélèvements. C'est un bon indicateur de l'état de la nappe phréatique mais un mauvais indicateur de la pression sur le milieu.

Selon le niveau piézométrique du piézomètre de référence, des mesures de restrictions sont prises. Sur le tableau ci-dessous on retrouve les dates des différentes restrictions des dix dernières années sur le bassin du Curé :

Mesures de restrictions de prélèvement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Seuil de Crise	22/09/2014		11/09/2016	09/08/2017		21/09/2019			06/08/2022	
Seuil d'alerte renforcée	08/09/2014	14/09/2015	01/09/2016	07/08/2017	12/09/2024	13/08/2019		13/09/2021	04/05/2022	01/09/2023
Seuil d'alerte		27/07/2015	22/08/2016	26/06/2017	03/09/2018	22/07/2019	10/08/2020	27/06/2021		28/08/2023
Seuil de Vigilance			25/07/2016	12/06/2017		22/04/2019	27/07/2020	23/04/2021	01/04/2022	05/06/2023

Comment expliquer la différence de volume consommé entre les années

La différence de volume consommé pour l'usage agricole lors des campagnes d'irrigation des dix dernières années, s'explique principalement par :

- Le dépassement des seuils ou non ;
- La recharge ou non de la nappe durant l'hiver et le printemps ;
- Les précipitations durant la campagne d'irrigation (1 avril au 31 octobre) ;

En effet, les années avec des consommations importantes correspondent aux années où la nappe a connu une bonne recharge hivernale. Les années avec des consommations plus faibles correspondent aux années avec une faible recharge hivernale.

Les précipitations jouent un rôle important puisqu'elles permettent la recharge de la nappe (pour rappel, la nappe est réactive). En période d'irrigation, des précipitations importante et régulière réduisent les besoins d'irrigation et donc les consommations. Des précipitations efficaces permettent à partir de 10 mm de décaler l'irrigation d'une journée par tranche de 5 mm (en moyenne, cela peut varier en fonction des cultures, du type de sol...).

Ce constat semble logique car sur le Bassin du Curé les restrictions de prélèvements sont prises par rapport à la hauteur de la nappe (piézomètre de référence de forge 2). Si la nappe est moins rechargée les mesures de restriction de volume arrivent plus vite et les volumes consommés sont plus faibles.

Remarque : La différence entre les volumes autorisés et consommés s'explique quant à elle par la gestion des volumes fait par l'OUGC avec une planification des consommations des volumes en amont de la campagne (en fin d'année). En fonction des conditions de l'année, des restrictions et des précipitations, les volumes prévisionnel ne sont pas consommés ce qui explique cette différence.

Une autre piste aurait pu être la différence du parcellaire, mais cela semble négligeable selon les données actuelles. Il est difficile d'avoir le parcellaire irrigué annuellement n'étant pas suivi précisément. Les données les plus précises sont celles du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 et 2020 qui apporte des précisions sur la surface irriguée sur les communes du bassin du Curé (partie 7.5.3.2.1.1. de l'état des lieux, p. 306). Selon le RGA 9 562 hectares ont été irrigués en 2020, dont 73 % à destination de cultures céréalières. Ce chiffre est légèrement surévalué car il prend en compte l'ensemble de la superficie des communes qui ne correspond pas aux limites du bassin.

Un autre jeu de données disponible sur le parcellaire irrigué est celui l'EPMP présenté dans le tableau ci-dessous (issu de l'état des lieux, p. 307 pour l'année 2016-2019 et actualisé avec les données présentées lors du « Comité ressource en eau de la Charente-Maritime le 18 avril 2024, DDTM). Ces données issues du prévisionnel déclaré par les irrigants en novembre n'est pas précis, les irrigants ne connaissant pas les conditions climatiques qui permettront ou non l'implantation de certaines cultures en début d'année. L'année 2023 semble plus représentative, car les prévisionnels sont de mieux en mieux complété grâce au travail de l'OUGC.

Le parcellaire reste semblable avec un pourcentage en culture céréalière de 74% en 2023 (maïs +céréales) comparable à celui indiqué par le RGA de 2020 et une superficie semblable irrigué en prenant en compte que le RGA prend en compte un territoire un peu plus étendu. On notera également une part plus importante des cultures céréalière hors maïs entre 2016-2019 et 2023.

Tableau 1 : Evolution de la sole irriguée déclarée entre 2016 et 2019 actualisé avec les données de 2023 (Source : OUGC EPMP)

Cultures irriguées	Surfaces irriguées 2016	Part de la culture 2016	Surfaces irriguées 2019	Part de la culture 2019	Surfaces irriguées 2023	Part de la culture 2023
Céréales (hors maïs)	2595,5	42,99%	2 250	37,44%	3 473,91	43,10%
Dont blé tendre	2073	34,33%	1 639	27,30%	1 676,98	20,81%
Maïs (grain et ensilage)	2554	42,30%	2 381	39,60%	2 573	31,92%
Oléoprotéagineux	480	7,95%	591	9,80%	720,78	8,94%
Protéagineux	-	-	-	-	295,77	3,67%

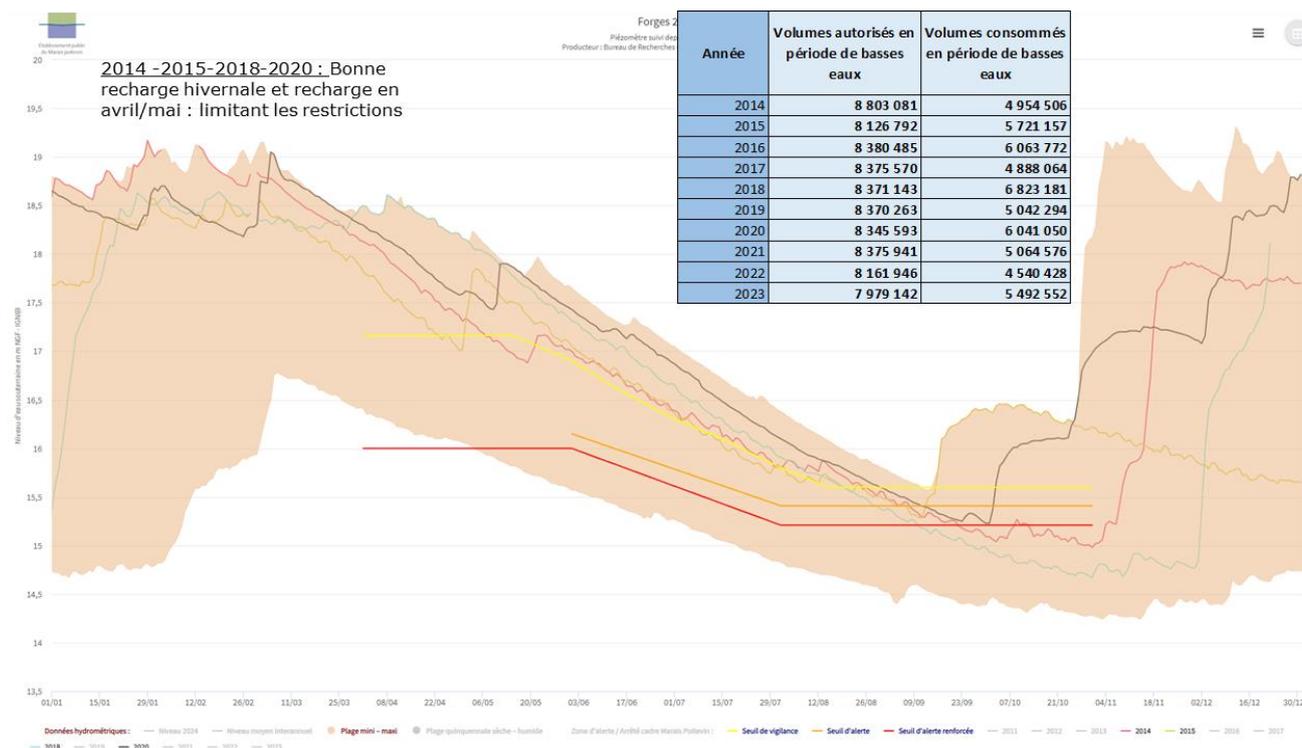
Prairies permanentes	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Fourrage (luzerne + ray grasse)	256	4,24%	312	5,20%	494,17	6,13%
Autres cultures	30,5	0,51%	158	2,60%	335,91	4,17%
Semences	0	0,00%	265	4,40%	166,55	2,07%
Prairies temporaires	122	2,02%	52	0,90%	0	0,00%
Total	6038		6 009		8060,13	

Pour aller plus loin on peut regarder les différences entre 2014 et 2023 des précipitations et de l'ETP entre avril et septembre, des seuils de restrictions et les niveaux piézométriques :

- Le cas des années « sans restrictions » :

Les années qualifiées de « sans restriction » (2014, 2015, 2018, 2020), qui ont permis de calculer la moyenne des années « sans restriction » correspond aux années où les seuils ont été franchis tardivement ou non franchis. Ces années correspondent également aux années où le monde agricole a constaté des besoins globalement satisfaits.

Le graphique ci-dessous représente les différents seuils et le niveau piézométriques de références pour les années « sans restrictions ».



Les années peuvent être décrits selon le niveau piézométrique et les précipitations :

- En 2014, il y a eu une bonne recharge hivernale et une recharge en début mai ce qui engendré le déclenchement de restriction tardives. Des précipitations régulières en période d'irrigation (maximum des dix dernières années, Figure 3) ont réduit les besoins d'irrigation ce qui a engendré une consommation plus faible que la moyenne (à noter les réserves de l'ASA Benon étaient en fonctionnement soit 245 000 m³ prélevés en hiver en substitution du prélèvement en période de basses eaux).
- En 2015, il y a eu une bonne recharge hivernale et en début de printemps qui ont permis de garder la nappe haute et de retarder les restrictions. Les précipitations ont été régulières.
- En 2018, il y a eu une bonne recharge hivernale plus une recharge printanière qui ont permis de garder la nappe haute et de retarder les restrictions. Durant la période de forte demande pour l'irrigation, il y a eu des précipitations importantes mais irrégulières ce qui n'a pas permis de combler les besoins des cultures qui ont dû être irrigués. La bonne recharge de la nappe et les précipitations irrégulières expliqueraient la consommation importante de cette année (maximum des 10 dernières années).
- En 2020, il y a eu une bonne recharge hivernale et en début de printemps qui ont permis de garder la nappe haute et de retarder le déclenchement des restrictions. Les précipitations ont été faibles en période de forte demande pour l'irrigation ce qui explique une consommation plus importante de cette année.

- Le cas des années avec des restrictions :

Le graphique ci-dessous représente les différents seuils et le niveau piézométriques de références pour les années avec des restrictions.

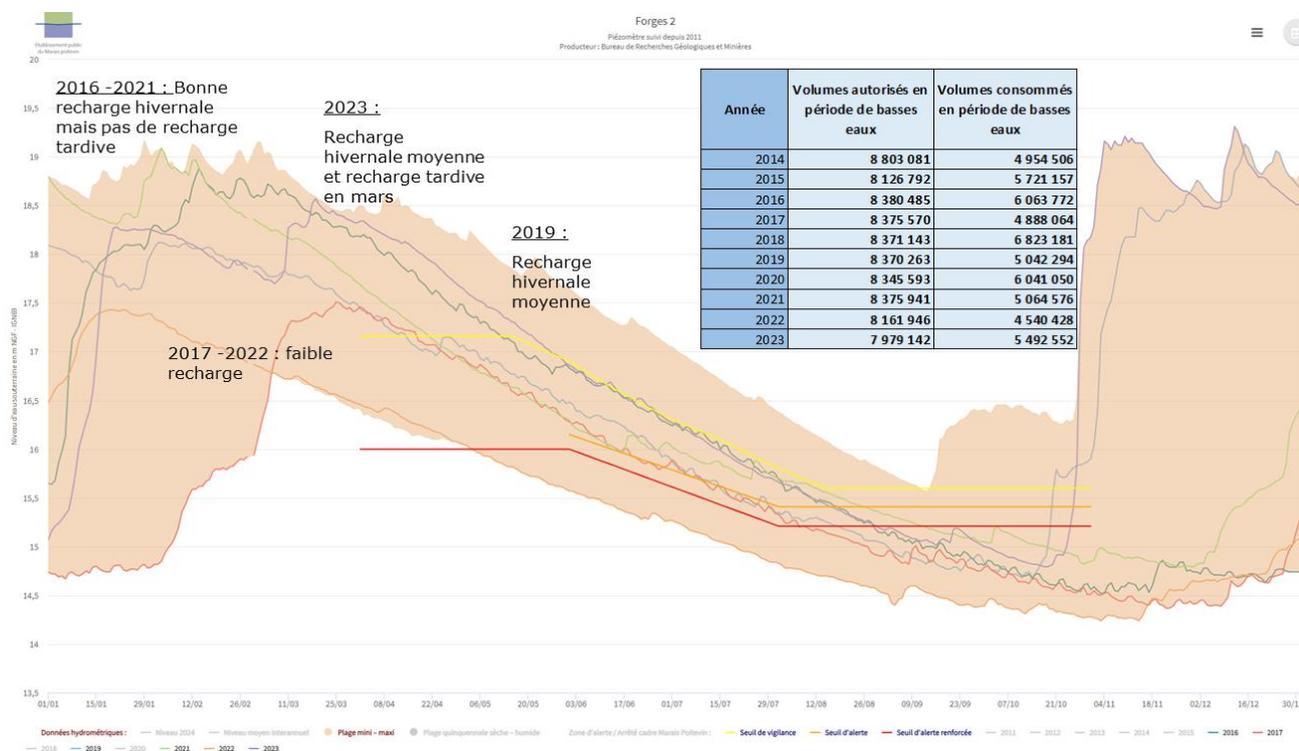


Figure 2 : Evolutions de la piézométrie au piézomètre de référence pour les années avec restrictions (EPMP) et commentaires

- En 2016, il y a eu une bonne recharge hivernale qui a permis de garder la nappe haute et de retarder le déclenchement des restrictions. Les précipitations ont été faibles en période de forte demande pour l'irrigation, ce qui expliquerait également une consommation plus importante de cette année
- En 2017, il y a eu une faible recharge hivernale tardive ce qui a engendré des restrictions précoces. Les précipitations ont été moyenne. Avec une situation de crise très précoce les consommations ont été très faibles.
- En 2019, il y a eu une recharge hivernale moyenne ce qui a engendré des restrictions. Les précipitations ont été plus faible et les consommations légèrement inférieures aux moyennes.
- En 2021, il y a eu une bonne recharge hivernale qui a permis de garder la nappe haute et de retarder le déclenchement des restrictions. Les précipitations ont été importantes en période de forte demande pour l'irrigation ce qui expliquerait la consommation proche des moyennes de cette année.
- En 2022, il y a eu une faible recharge hivernale ce qui a engendré des restrictions précoces (dès le début de la campagne d'irrigation). Les précipitations ont été faibles (plus faibles sur les dix dernières années, Figure 3). Avec une situation de crise très précoce les consommations ont été très faibles.
- En 2023, il y a eu une recharge hivernale moyenne et en début de printemps qui a permis de garder la nappe haute et de retarder les restrictions. Les précipitations ont été régulières.

Le graphique ci-dessous présente le cumul des précipitations en période d'irrigation (avril-septembre) ce qui permet de comprendre l'évolution des précipitations et de comparer sur la période d'irrigation.

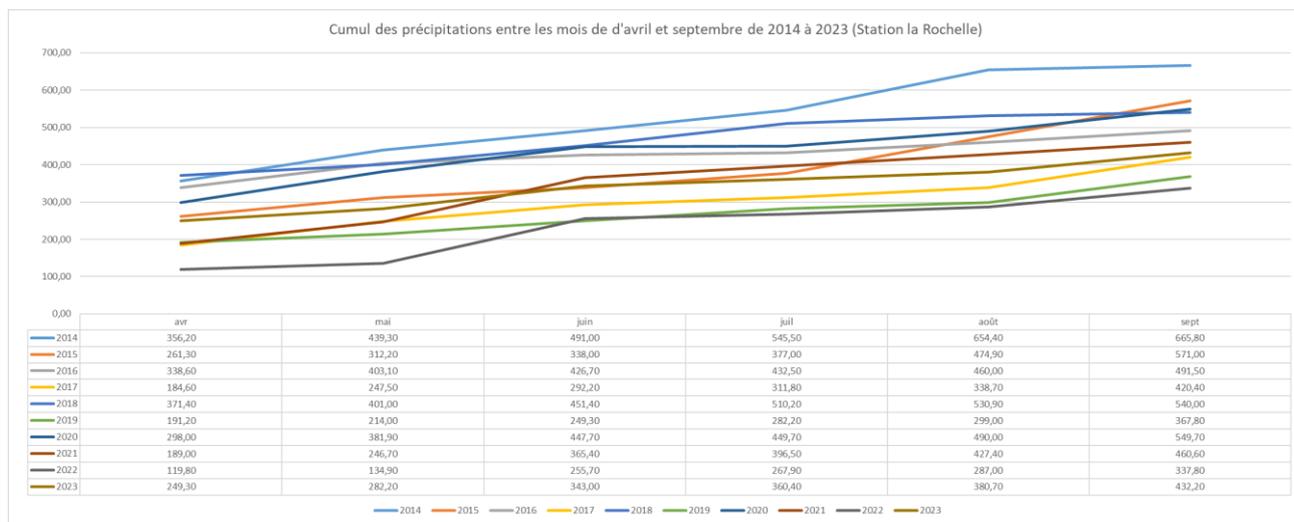
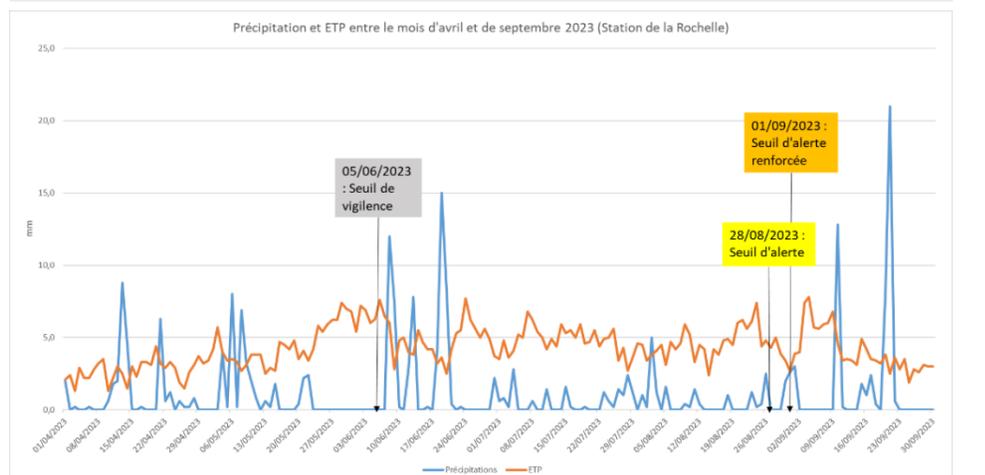
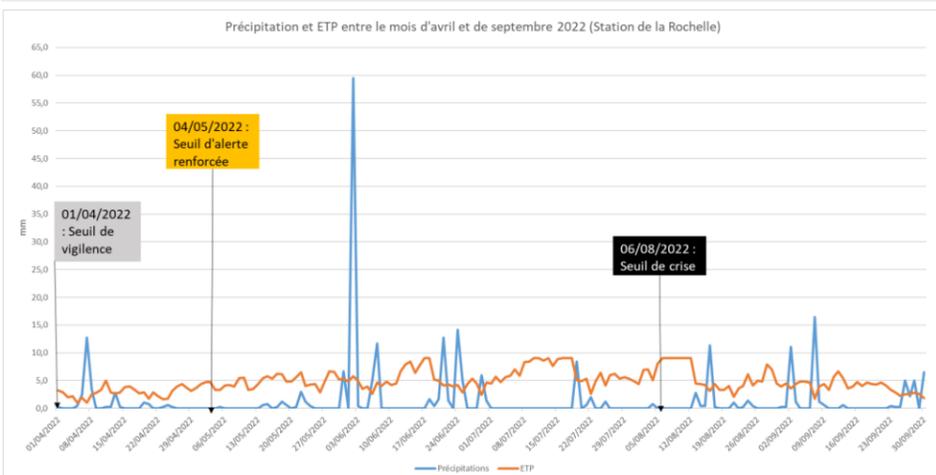
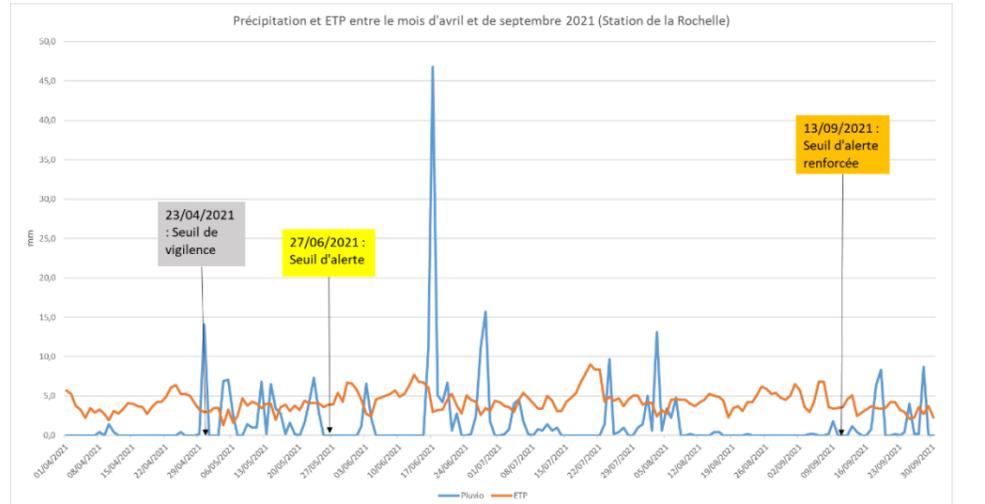
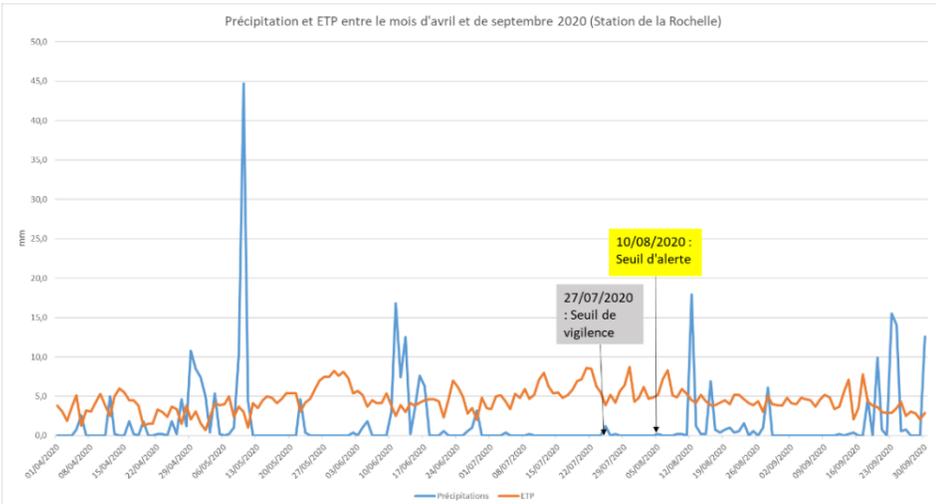
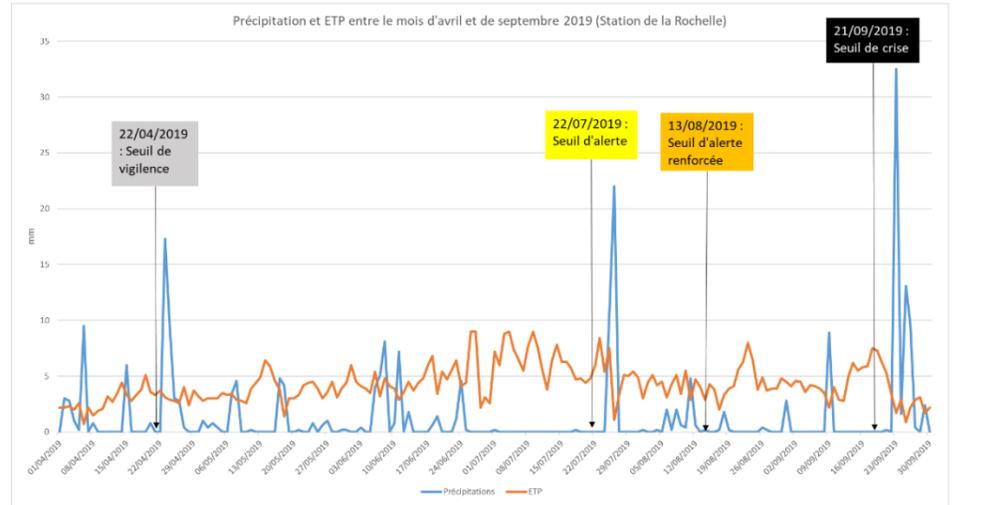
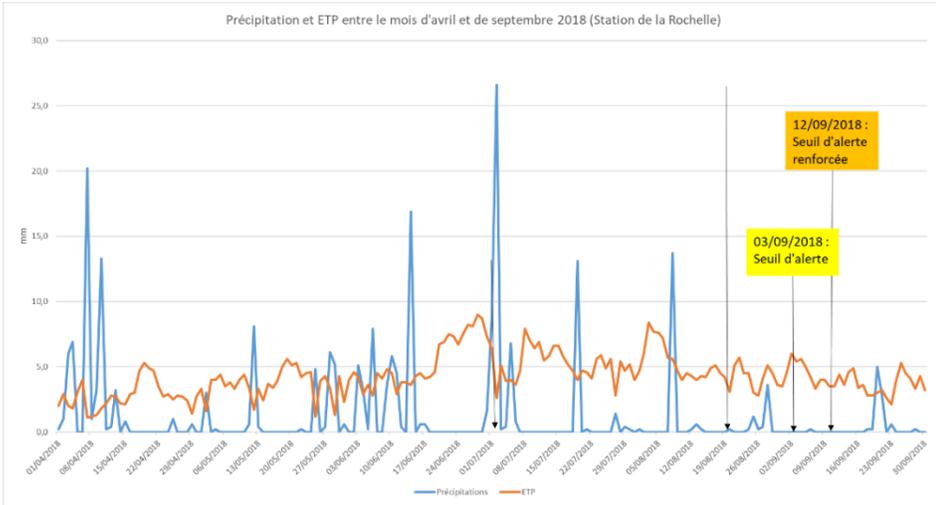
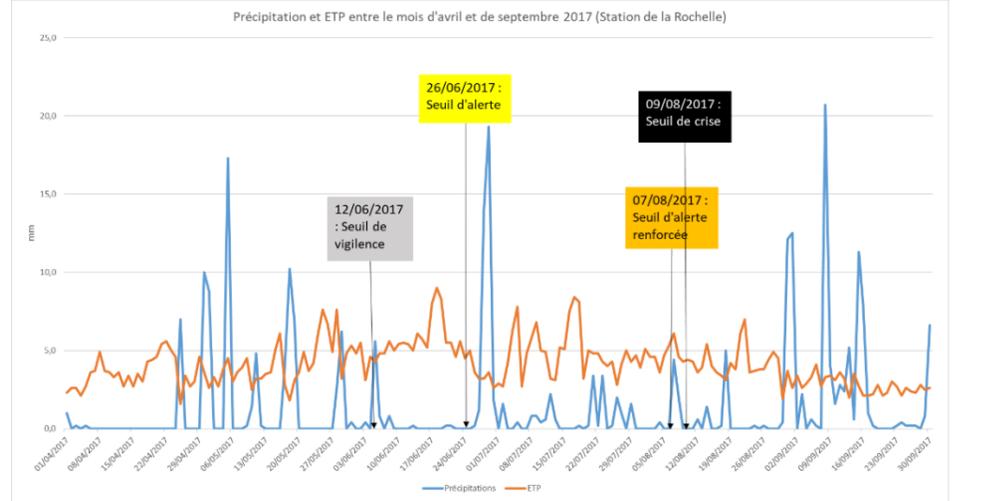
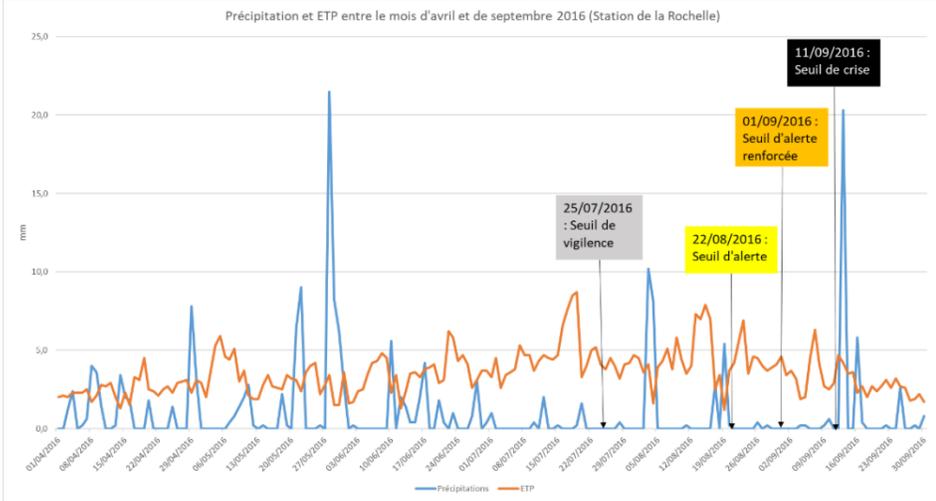
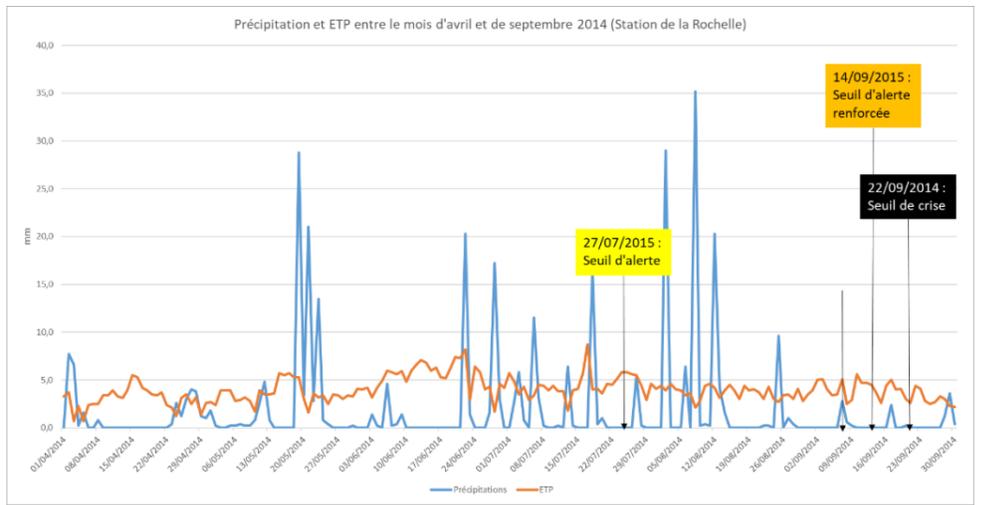
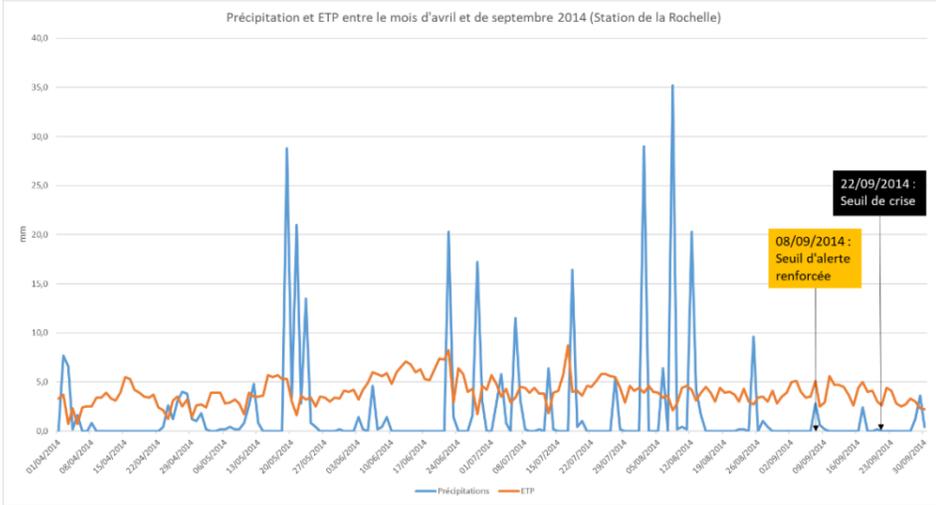


Figure 3 : cumul des précipitations en période d'irrigation (avril-septembre)

Graphiques des différences entre 2014 et 2023 des précipitations, de l'ETP et des seuils de restrictions entre avril et septembre



Annexe : Support des groupes de travail

Groupe 1 :

Atelier Volume de départ 2							
Lot de données	Moyenne / 10 ans (2014-2023)	Maximum / 10 ans (2018)	Moyenne / 5 ans (2019-2023)	Maximum / 5 ans (2020)	Moyenne des années sans restrictions (2014, 2015, 2018, 2020)	Médiane sur 5 ans	Médiane sur 10 ans
Volume de départ	5 463 158	6 823 181	5 236 180	6 041 050	5 884 974	5 064 576	5 278 654
Certains acteurs estiment que ces données prennent en compte :	Une représentation au plus proche de la réalité à la fois des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique au travers des restrictions. La capacité des rivières à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. L'évolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques.	Le besoin des irrigants une année sans restrictions. Le volume consommé est inférieur au volume autorisé. Proche du besoin réel estimé par les irrigants.	Des données plus récentes, donc plus fiables.	Le besoin des irrigants une année sans restriction.	L'évolution des consommations les années sans restrictions. Le besoin de l'agriculture en moyenne.	Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. Des données plus récentes, donc plus fiables.	Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rivières à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. L'évolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques.
Certains acteurs estiment qu'elles invisibilisent :	Le besoin des irrigants hors restrictions. L'évolution des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. A ce que le volume est inférieur à 4 fois le maximum. Le défaut de sécheresse face à la réalité.	Les évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. Le fait que le volume est inférieur à 4 fois le maximum.	Évolutions des consommations avant 2019. Le besoin réel des irrigants hors restrictions. Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10).	Évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques.	Effets du changement climatique passé.	Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10).	
Ce qu'elles permettraient de faire selon certains acteurs :	Le volume proposé par l'analyse HAVIC devrait être inférieur au volume cible, ce volume de départ laisserait une marge confortable pour le retour à l'équilibre. Permettrait la mise en place d'autres actions sur le bassin pour favoriser le stockage naturel de l'eau.	Laisserait la possibilité d'intégrer des nouveaux irrigants (Bren PAF). Permettrait une cohérence territoriale avec d'autres PIGÉ de Charente Maritime (Sudov). Permettrait de mettre en place des actions sur le territoire. Représentatif du besoin actuel des irrigants. Permettrait de répondre aux besoins de stockage.	Rend à la fois à la fois de la réalité et de la marge.			Rend à la fois à la fois de la réalité et de la marge.	
Conditions pour la rendre acceptable :	Transparence de la situation de l'eau. Avoir un compte qui soit très fiable.	Transparence de la politique de l'eau. Rend à la fois à la fois de la réalité et de la marge.					

Groupe 2 :

Atelier Volume de départ 2							
Lot de données	Moyenne / 10 ans (2014-2023)	Maximum / 10 ans (2018)	Moyenne / 5 ans (2019-2023)	Maximum / 5 ans (2020)	Moyenne des années sans restrictions (2014, 2015, 2018, 2020)	Médiane sur 5 ans	Médiane sur 10 ans
Volume de départ	5 463 158	6 823 181	5 236 180	6 041 050	5 884 974	5 064 576	5 278 654
Certains acteurs estiment que ces données prennent en compte :	Une représentation au plus proche de la réalité à la fois des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique au travers des restrictions. La capacité des rivières à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. L'évolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques.	Le besoin des irrigants une année sans restrictions. Le volume consommé est inférieur au volume autorisé. Proche du besoin réel estimé par les irrigants. 10 ou 5 ans : pas tant de # → Autant prendre 10 ans en prenant la # de situation possible	Des données plus récentes, donc plus fiables.	Le besoin des irrigants une année sans restriction.	L'évolution des consommations les années sans restrictions. Le besoin de l'agriculture en moyenne.	Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. Des données plus récentes, donc plus fiables.	Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rivières à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. L'évolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques.
Certains acteurs estiment qu'elles invisibilisent :	Le besoin des irrigants hors restrictions. L'évolution des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. A ce que le volume est inférieur à 4 fois le maximum. Le défaut de sécheresse face à la réalité.	Les évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. Le fait que le volume est inférieur à 4 fois le maximum.	Évolutions des consommations avant 2019. Le besoin réel des irrigants hors restrictions. Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10).	Évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques.	Effets du changement climatique passé.	Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10).	
Ce qu'elles permettraient de faire selon certains acteurs :	Le volume proposé par l'analyse HAVIC devrait être inférieur au volume cible, ce volume de départ laisserait une marge confortable pour le retour à l'équilibre. Permettrait la mise en place d'autres actions sur le bassin pour favoriser le stockage naturel de l'eau. oui	Laisserait la possibilité d'intégrer des nouveaux irrigants (Bren PAF). Permettrait une cohérence territoriale avec d'autres PIGÉ de Charente Maritime (Sudov). Permettrait de mettre en place des actions sur le territoire. Représentatif du besoin actuel des irrigants. Permettrait de répondre aux besoins de stockage. à répondre aux besoins de stockage	Rend à la fois à la fois de la réalité et de la marge.			Rend à la fois à la fois de la réalité et de la marge.	
Conditions pour la rendre acceptable :	1 pas. Quantifier un accès à l'eau pour tous et pour les besoins (notamment pour les restrictions). 3 pas. qui ne se prononcent pas	1 pas. Valeur max = marge sécurisante					

Groupe 3 :

Atelier Volume de départ 2								
Lot de données	Moyenne / 10 ans (2014-2023)	Maximum / 10 ans (2018)	Moyenne / 5 ans (2019-2023)	Maximum / 5 ans (2020)	Moyenne des années sans restrictions (2014, 2015, 2018, 2020)	Médiane sur 5 ans	Médiane sur 10 ans	
Volume de départ	5 463 158	6 823 181	5 236 180	6 041 050	5 884 974	5 064 576	5 278 654	
Certains acteurs estiment que ces données prennent en compte :	<ul style="list-style-type: none"> Une représentation au plus proche de la réalité à la fois des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique au travers des restrictions. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants une année sans restriction. Le volume consommé est inférieur au volume autorisé. Proche du besoin réel estimé par les irrigants. 	<ul style="list-style-type: none"> Des données plus récentes, donc plus fiables. 	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants une année sans restriction. 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions des consommations les années sans restrictions. Le besoin de l'agriculture en moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques. 	
Certains acteurs estiment qu'elles invisibilisent :	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants hors restrictions. 	<ul style="list-style-type: none"> Les évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions des consommations avant 2019. Le besoin réel des irrigants hors restrictions. Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	<ul style="list-style-type: none"> L'impact des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> L'effet du changement climatique passé. 	<ul style="list-style-type: none"> Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	<ul style="list-style-type: none"> Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	
Ce qu'elles permettraient de faire selon certains acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> Le volume proposé par l'analyse HALLUC devrait être inférieur au volume cible, ce volume de départ laisserait une marge convenable pour le retour à l'équilibre. Permettrait la mise en place d'autres actions sur le bassin pour favoriser le stockage naturel de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> La serait la possibilité d'intégrer des nouveaux irrigants (lieu PAV). Permettrait une cohérence territoriale avec d'autres PFC de Charente Maritime (Sudant). Permettrait de mettre en place des actions sur le territoire. Représentatif du besoin actuel des irrigants. 						
Conditions pour la rendre acceptable :	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la structure de départ (PACT) en ce qui concerne : la répartition des rugges par commune. la répartition des rugges par secteur. la répartition des rugges par commune. la répartition des rugges par commune. la répartition des rugges par commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les modalités de répartition des rugges par commune. Préserver les modalités de répartition des rugges par commune. Préserver les modalités de répartition des rugges par commune. Préserver les modalités de répartition des rugges par commune. Préserver les modalités de répartition des rugges par commune. 						

Groupe 4 :

Atelier Volume de départ 2								
Lot de données	Moyenne / 10 ans (2014-2023)	Maximum / 10 ans (2018)	Moyenne / 5 ans (2019-2023)	Maximum / 5 ans (2020)	Moyenne des années sans restrictions (2014, 2015, 2018, 2020)	Médiane sur 5 ans	Médiane sur 10 ans	
Volume de départ	5 463 158	6 823 181	5 236 180	6 041 050	5 884 974	5 064 576	5 278 654	
Certains acteurs estiment que ces données prennent en compte :	<ul style="list-style-type: none"> Une représentation au plus proche de la réalité à la fois des besoins agricoles et de l'impact du changement climatique au travers des restrictions. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants une année sans restriction. Le volume consommé est inférieur au volume autorisé. Proche du besoin réel estimé par les irrigants. 	<ul style="list-style-type: none"> Des données plus récentes, donc plus fiables. 	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants une année sans restriction. 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions des consommations les années sans restrictions. Le besoin de l'agriculture en moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiquement plus robuste que la moyenne aux valeurs extrêmes qui pourraient survenir à l'une des extrémités de la distribution. La capacité des rugges à répondre aux besoins agricoles. En partie l'impact du changement climatique passé. Evolution des consommations dans le temps. Les variations météorologiques / climatiques. 	
Certains acteurs estiment qu'elles invisibilisent :	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin des irrigants hors restrictions. 	<ul style="list-style-type: none"> Les évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. Les restrictions. Plus représentatif de certains besoins agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions des consommations avant 2019. Le besoin réel des irrigants hors restrictions. Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions des consommations dans le temps (valeur unique). L'impact du changement climatique passé. Les variations météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> L'effet du changement climatique passé. Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	<ul style="list-style-type: none"> Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	<ul style="list-style-type: none"> Moins représentatif statistiquement car moins de valeurs (5 au lieu de 10). 	
Ce qu'elles permettraient de faire selon certains acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> Le volume proposé par l'analyse HALLUC devrait être inférieur au volume cible, ce volume de départ laisserait une marge convenable pour le retour à l'équilibre. Permettrait la mise en place d'autres actions sur le bassin pour favoriser le stockage naturel de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> La serait la possibilité d'intégrer des nouveaux irrigants (lieu PAV). Permettrait une cohérence territoriale avec d'autres PFC de Charente Maritime (Sudant). Permettrait de mettre en place des actions sur le territoire. Représentatif du besoin actuel des irrigants. 						
Conditions pour la rendre acceptable :	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. Ne pas modifier la répartition des rugges par commune. 						

